

entraver son élaboration d'un tarif par une commission judiciaire ayant la compétence de recueillir des témoignages et dont les conclusions touchant des questions tarifaires pourraient être diamétralement opposées à l'attitude ministérielle.

Le premier ministre a fait un nombre de discours éloquentes, tous d'un ton extrêmement modéré, où il a cherché à convaincre la Chambre qu'en cette affaire il n'a qu'un objet,—sincère, selon moi,—celui de créer une commission qui soit au-dessus de tout soupçon. Je dis que son bill n'a pas créé cette impression ni sur le public ni sur les journaux, en général. Lorsque la Chambre a levé la séance à onze heures hier soir j'étais à noter un article de fond paru dans le *Star* de Montréal du 29 juin où il était question des deux commissions tarifaires. Au dire du *Star* la chose est on ne peut plus claire. Je ne ferai pas lecture de tout l'article que, sans doute, les honorables collègues ont déjà lu; mais je dois en souligner un passage qui n'a pas laissé de m'impressionner et qui aura, je pense, le même effet auprès du comité. Le *Star* affirme que la commission tarifaire que veut constituer mon très honorable ami et celle qu'avaient inaugurée ses prédécesseurs ont un cachet bien distinct. La nouvelle commission, dit le *Star*, sera chargée de se documenter auprès des grands chefs industriels, des spécialistes en production et de tous ceux qui sont alliés aux activités de la production. L'ancienne commission, dit-il, n'était pas animée des mêmes intentions. Ecoutez ce qu'affirme cet organe conservateur au sujet de l'ancienne commission:

La fonction de la ci-devant commission était d'étudier la situation industrielle, de recueillir les témoignages des experts, d'accueillir les opinions de diverses gens, théoriciens, amateurs et consommateurs.

L'article veut créer l'impression que l'ancienne commission prêtait trop d'attention aux théories, fantaisistes prétend-il, des consommateurs qui sont imbus de l'idée dangereuse qu'il importe de ne pas payer un objet plus cher qu'il ne vaut.

L'hon. M. MANION: Sans doute le rédacteur avait-il à l'idée la ligue des consommateurs.

L'hon. M. RINFRET: Il ne le dit pas, même s'il le disait cela ne changerait pas beaucoup, à mon sens, cet aspect de la question. Selon ce journal conservateur, la question est aussi limpide que le cristal, aussi claire que l'eau de roche: la commission que va former mon très honorable ami écouterait les producteurs, les manufacturiers, les grands chefs de l'industrie, ceux qui n'ont plus rien à apprendre dans ce domaine, tandis que ses

devanciers avaient la faiblesse d'écouter ces amateurs fantaisistes qui ont pour nom consommateurs et qui, disposant de leurs humbles ressources, se sont présentés devant la commission pour tenter de faire valoir que cette question du tarif comporte deux aspects et que le second des deux, le leur, méritait peut-être quelque considération. Il se peut que mon très honorable ami ne se soit pas préoccupé de cet aspect de la situation. Peut-être sera-t-il content si la commission proposée fonctionne comme le prévoient certains organes conservateurs. Mais ce n'est pas sans une certaine fierté que j'ai lu ce commentaire, censément fort désobligeant à notre égard mais que je trouve, au contraire, bien élogieux puisqu'il établit que le commun du public pourrait présenter sa cause devant l'ancienne commission, s'il ne le peut pas devant la nouvelle.

Le premier ministre a voulu établir un parallèle entre la présente commission et celle des chemins de fer. Mais il existe entre les deux cette différence, pour moi, essentielle: nous n'élaborons pas des tarifs de chemins de fer. Le Parlement a été privé de toute compétence en l'espèce. Il est extrêmement opportun,—les deux partis sont d'accord, je pense, quant à cela,—que les tarifs des chemins de fer soient déterminés non pas par un vote de la Chambre, mais bien en vertu des décisions rendues par la commission des chemins de fer; et pour autant que nous sommes d'accord là-dessus nous pouvons, à bon droit, nous féliciter de l'existence de cette commission des chemins de fer. En ce qui concerne le tarif des douanes nous disons,—je n'ai pas la certitude que le premier ministre n'adopte pas une autre attitude,—qu'il demeure dans le domaine de la responsabilité ministérielle, donc qu'à tout prix il faut éviter la création d'une commission qui puisse rendre des décisions sans appel, lors même qu'elles n'intéresseraient que des compilations de faits, décisions qui pourraient influer à tel point sur l'opinion publique ou sur le Parlement que ce dernier ne pourrait plus résoudre, comme il faudrait, les problèmes tarifaires. Voilà pourquoi je vais appuyer l'amendement.

Le très honorable chef de l'opposition a adressé hier au premier ministre une demande raisonnable et très modérée le priant de modifier au moins cette prescription du bill et de bien peser l'amendement que nous avons proposé. Je suis persuadé qu'à vrai dire le Gouvernement ne peut point répondre aux observations de mon très honorable chef. Tant que le Gouvernement est au pouvoir, il peut maintenir ou changer les membres de la commission; mais lorsqu'un nouveau minist-